



# LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

*Un ravageur à suivre de près et  
des conseils pour vous y préparer!*

## L'INSECTE

La tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) est un insecte indigène qui affecte nos forêts sur un intervalle de 30 à 40 ans. La TBE est un défoliateur dont **la chenille se nourrit principalement des nouvelles aiguilles en mai et juin**. L'insecte s'attaque surtout **au sapin, à l'épinette blanche et à l'épinette de Norvège**, mais peut aussi être observé chez l'épinette noire ou l'épinette rouge. Cependant, c'est le sapin qui est le plus vulnérable à la TBE et risque mourir après plusieurs années rapprochées de défoliation grave.

Plusieurs régions du Québec sont affectées à différentes intensités par l'épidémie de TBE. Sur le territoire des Appalaches, les premières observations de dommages causés par l'insecte ont été faites en 2020 dans la MRC de L'Islet. Selon l'évolution actuelle, l'épidémie progressera d'est en ouest pour atteindre les MRC de Montmagny, de Bellechasse et des Etchemins dans les prochaines années. Afin de suivre l'évolution de l'épidémie de TBE dans la région des Appalaches, nous vous invitons à consulter le site [amvap.ca](http://amvap.ca).

Il faut retenir qu'il faut habituellement **au moins quatre années rapprochées de défoliations graves des pousses avant que les premiers arbres meurent**. Les arbres les moins vigoureux et âgés, particulièrement les sapins, vont mourir en premier. La mortalité se poursuit à un rythme variable et culmine environ 10 ans après le début de l'épidémie. L'épidémie dure en moyenne de 10 à 15 ans au même endroit.

## QUOI FAIRE?

Heureusement, les dommages causés par la TBE doivent se répéter sur plusieurs années consécutives avant de causer des dégâts importants. Ainsi, le propriétaire a généralement le temps de s'y préparer. Voici quelques conseils :

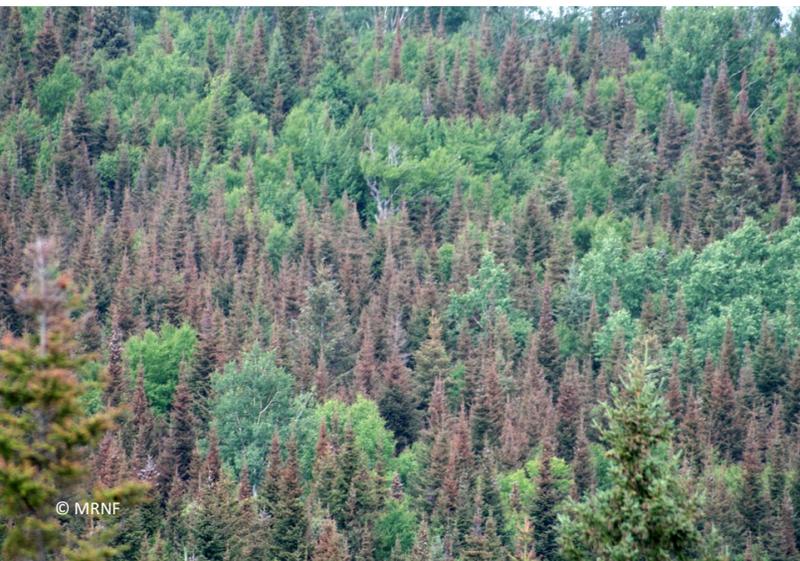


© RNCAN

- **Informez-vous** à savoir si des peuplements vulnérables à la TBE sont présents sur votre lot. Les peuplements à dominance de sapin de 40 ans et plus sont davantage vulnérables à l'insecte. Consultez la **carte de l'épidémie** et les références présentées à la fin de cette fiche pour en savoir davantage.
- **Obtenez un plan d'aménagement forestier**. Cet outil constitue votre police d'assurance vous permettant de bénéficier de conseils d'un **ingénieur forestier**, d'obtenir de l'aide financière pour la réalisation de travaux de récolte et de reboisement ainsi que pour être admissible si applicable au programme de pulvérisation contre la TBE.
- **Consultez votre conseiller forestier** afin de connaître les interventions à préconiser pour réduire la vulnérabilité de votre forêt à la TBE, soit de restreindre la réalisation de certains travaux d'éclaircie ou de réaliser au besoin des coupes préventives.

## QUI CONTACTER?

Vous pensez avoir vu la TBE ou ses dommages sur votre propriété? Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez consulter les **cartes de l'épidémie** afin de valider si votre propriété en fait partie. Il est aussi possible de contacter un **conseiller forestier** afin de lui faire part de vos observations. Ce dernier pourra vous informer s'il y a d'autres signalements dans votre secteur ou valider auprès d'un entomologiste. Il pourra également vous renseigner si des travaux préventifs doivent être envisagés sur votre propriété.



# RECONNAÎTRE LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

Les dommages laissés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette sont souvent confondus avec d'autres ravageurs que l'on retrouve dans notre région. Voici un tableau comparatif pour vous y retrouver.

	<b>Tordeuse des bourgeons de l'épinette</b> ( <i>Choristoneura fumiferana</i> )	<b>Arpenteuse de la pruche</b> ( <i>Lambdina fiscellaria</i> )	<b>Brûlure des pousses du sapin</b> ( <i>Delphinella balsameae</i> )	<b>Production abondante de cônes</b>
<b>Type de ravageur</b>	Insecte défoliateur	Insecte défoliateur	Maladie	Mammifère et oiseaux
<b>Identification</b>	<p><b>Chenille :</b> De 2 à 3 cm Couleur brun foncé tacheté de jaune et parfois de blanc</p> <p>Visible en mai et juin</p> <p><b>Papillon :</b> Couleur terne variant du brun au gris Visible de la mi-juillet à la mi-août</p>	<p><b>Chenille :</b> Environ 3 cm Couleur jaune paille ou brun noirâtre avec paires de points noirs sur le dos Visible du mois de mai jusqu'en août</p> <p><b>Papillon :</b> Visible de la fin du mois d'août jusqu'à la fin de l'automne</p>	Rougisement de la pousse annuelle au printemps très tôt après l'ouverture des bourgeons causé par un champignon.	Lors d'années semencières abondantes, les cimes des résineux peuvent paraître dégarnies et les écureuils et oiseaux ont tendance à aller se nourrir des cônes de sapins et d'épinette dans la cime des arbres.
<b>Essences touchées</b>	Sapin Épinettes (surtout la blanche et de Norvège)	Sapin (principalement) Pruche	Sapin	Sapin Épinettes
<b>Dommages</b>	La chenille se nourrit des nouvelles aiguilles des pousses annuelles aux mois de mai et juin.	La chenille se nourrit des aiguilles des pousses annuelles en juin et elle poursuit vers le feuillage des années antérieures jusqu'au début d'août.	Le champignon cause un rougisement et un flétrissement des aiguilles d'abord à la partie inférieure et ensuite vers la tête du sapin.	La cime est clairsemée, particulièrement après le passage des écureuils et des oiseaux.
<b>À retenir</b>	La chenille se nourrit uniquement des pousses annuelles de sapin et d'épinettes. Le papillon peut seulement être observé de la mi-juillet à la mi-août.	La chenille est gaspilleuse en grignotant que partiellement les aiguilles de l'année et celles des années précédentes. Le papillon est visible à l'automne soit plus tard que la TBE.	Les aiguilles affectées sont complètes et ne sont pas mangées.	Les dommages sont observable sur une année seulement et lorsqu'il y a une abondance de cônes.
	 © MRNF  © RNCAN	 © Thérèse Arcan, RNCAN  © Thérèse Arcan, RNCAN	 © MRNF  © MRNF	 © MRNF

## POUR EN APPRENDRE D'AVANTAGE!

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches : [amvap.ca](http://amvap.ca) à l'onglet *Tordeuse*

Fédération des producteurs forestiers du Québec : [foretprivee.ca](http://foretprivee.ca) à l'onglet *Je protège ma forêt*

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts : [mrnf.gouv.qc.ca](http://mrnf.gouv.qc.ca) à l'onglet *Forêts et Protection du milieu forestier*. La brochure *L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et mon boisé* est un incontournable pour en savoir davantage sur la TBE.



Agence de mise en valeur  
des forêts privées des  
**Appalaches**

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter!

1554, route 277 bureau 3, Lac-Etchemin (QC) G0R 1S0  
(418) 625-2100 [info@amvap.ca](mailto:info@amvap.ca)

2024-09-23